

fera pas dire autre chose: cette question est par trop grave pour que le ministre des Finances s'en tire avec un sourire et le ministre du Commerce avec un sarcasme.

Nous avons sir Henry Drayton, qui a étudié à fond les questions de chemins de fer et que sa qualité d'avocat d'une grande compagnie de Toronto a certainement rendu très apte à résoudre ces problèmes. Il est dans la fleur de l'âge, ami des honorables membres de la droite et sa supériorité à tous égards sur sir William Meredith, en qualité d'arbitre, est incontestable. C'est un fait remarquable que dans le personnel de toutes ces commissions le Gouvernement ne songe jamais à nommer d'autres personnes que ses partisans, et c'est là encore un autre grief que j'ai à l'égard de sir William Meredith. Il est parfaitement connu qu'il est un tory d'entre les Tories, le bras droit—le fidèle Vendredi, pour ainsi dire, du gouvernement d'Ontario. Tout le monde sait que depuis des années il a été le conseiller des ministres de la province d'Ontario dans toutes les grandes mesures qu'ils ont présentées et qu'il les aide dans la rédaction des bills qu'ils soumettent à la législature. Telle est la conviction du public; aussi, au lieu de faire quoi que ce soit de nature à confirmer les soupçons de la population, le Gouvernement devrait s'efforcer d'inspirer à celle-ci la confiance nécessaire. Cela constitue à lui seul un argument irréfutable en faveur du choix d'un homme sans attaches de parti, désintéressé de la politique active, et cette conviction-là, le peuple ne l'a pas en ce qui regarde sir William Meredith. En est-il ou non ainsi? Je ne puis le dire, mais le fait n'en subsiste pas moins que l'on est encore convaincu que sir William Meredith se rattache par des liens très étroits au parti conservateur. Le Gouvernement semble croire qu'il doit toujours nommer de ses amis à ces commissions. Mais cela est une source de faiblesse pour lui. Si le ministre des Finances tient à nommer un juge à cette fonction, pourquoi ne cherche-t-il pas à rétablir la confiance publique, en nommant un juge qui ne soit pas le choix du parti conservateur? Qu'ont fait les libéraux du Manitoba au sujet de l'enquête sur la construction du collège d'agriculture et d'autres édifices? Ils ont nommé un magistrat de nomination récente, monsieur le juge Galt, désigné par l'ancien ministre des Travaux publics. Si le Gouvernement avait besoin d'un juge, il aurait pu nommer M. le juge Cassels.

L'hon. M. LEMIEUX: Très bien, très bien.

M. KNOWLES: L'exercice de sa profession a parfaitement renseigné M. le juge Cassels sur ces sujets. Bien qu'il ait été nommé par le parti libéral, il était, au barreau, adhérent du parti conservateur. A tous les points de vue, sa compétence et ses connaissances le mettent bien au-dessus de sir William Meredith.

L'hon. M. PUGSLEY: Le Gouvernement ne le nommerait pas, après ce qui est advenu de la cause du Québec-Saguenay.

M. KNOWLES: L'esprit public en est rendu plus soupçonneux que jamais et c'est le point sur lequel j'insiste dans l'intérêt du Gouvernement même. Il faudrait faire disparaître cette impression fâcheuse et ramener la confiance publique en renonçant à l'idée de faire un arbitre de sir William Meredith. Les questions traitées au cours de ce débat sont si complexes, si importantes et si profondes que je ne puis les discuter durant les dix minutes qui me restent. Mais il est un point dont je veux parler et qui se rapporte à la compensation qu'il y a lieu d'accorder, jamais je n'ai prétendu qu'on ne dût pas payer de compensation; je n'ai trouvé à redire qu'au mode de compensation adopté. Mais s'il y a lieu d'accorder une compensation, il nous faudrait une connaissance plus particulière des faits.

Je pourrais discuter longtemps sur les détails, mais le temps ne me le permet pas. Je prétends, cependant, que la Chambre a droit d'avoir plus de renseignements au sujet des créanciers gagistes. Je crois que c'est l'honorable député de Calgary (M. Bennett) qui a dit, l'autre jour, que nous ne devons pas nous occuper des créanciers gagistes. Je ne suis pas de cet avis. Nous avons droit d'en connaître plus long à leur sujet. Les compagnies de Mackenzie et Mann sont tellement enchevêtrées les unes aux autres, qu'il est très possible qu'une bonne partie des actions de la compagnie du Nord-Canadien aient été données en gage à la banque, avec d'autres actions de quelques-unes des autres compagnies de Mackenzie et Mann.

Il y a, je crois, une compagnie forestière qui s'appelle la Big River Lumber Company, et dont les propriétaires sont Mackenzie et Mann. Il y a trois ans, cette compagnie avait un crédit de plus d'un million de dollars à la banque de Commerce. Je ne connais pas les raisons qui ont engagé cette banque à avancer un million de dollars à une compagnie qui n'est pas très bien connue. Nous devrions savoir en garantie de quels intérêts ces actions ont été engagées, si elles ont été données en gage,